



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabagisme

Question écrite n° 96872

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'implication des professions de santé dans le sevrage tabagique. La transposition de la directive européenne sur le tabac et l'arrivée du paquet neutre montrent que le Gouvernement veut lutter efficacement contre le tabac. L'article 33 de la loi de santé a élargi la prescription des substituts nicotiniques mais les pharmaciens ont été écartés. Les pharmaciens peuvent intervenir dans la motivation à l'arrêt du tabac, l'évaluation du niveau de dépendance, l'aide pharmacologique à l'arrêt et le suivi personnalisé de la personne en cours de sevrage. Leur rôle étant au plus proche de la population, elle lui demande si elle souhaite modifier cet article 33 pour améliorer la lutte contre le tabac.

Texte de la réponse

L'article 136 de la loi de modernisation de notre système de santé, promulguée le 26 janvier 2016, liste les professionnels de santé pouvant prescrire des substituts nicotiniques afin que ces médicaments puissent être pris en charge par l'assurance maladie lors de leur délivrance en officine de pharmacie. Les pharmaciens d'officine, souvent sollicités en premier recours dans le parcours de soins, sont des acteurs indispensables dans la lutte contre le tabagisme mais les pharmaciens ne prescrivent pas de médicaments, ils les délivrent. La prescription est un acte réservé aux médecins, sages femmes et chirurgiens dentistes. Mais, dans le cadre de la lutte contre le tabac, les services du ministère chargé de la santé étudient la possibilité que le rôle du pharmacien d'officine soit renforcé.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96872

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5660

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 9068